



Réforme des milieux d'accueil de la Petite enfance. L'IFAPME veut relancer la concertation propos de la formation

Quoi ?

Petite enfance et formations

Quand ?

08 novembre 2019

Où ?

Administration centrale

Pourquoi ?

Rouvrir la concertation

A épingler ?

220 personnes formées chaque année

Plus d'infos ?

raphael.nys@ifapme.be

A la demande de l'ONE, le Réseau IFAPME forme des professionnels pour l'accueil de la Petite Enfance depuis 1995

L'Institut souhaite continuer à travailler en concertation avec l'ONE pour former des futurs professionnels dans le s

Les formations IFAPME « Accueillant.e d'enfants » et « Directeur.trice de Maison d'enfants » ont toujours rencontré un franc succès. Environ 1300 Accueillant.es d'enfants et 1300 Directeur.trices d'enfants ont été diplômés ces 10 dernières années à l'IFAPME, plus de 220 personnes chaque année.



Impact de la réforme

L'Institut s'est toujours conformé aux recommandations de l'ONE et des professionnels du secteur pour s'adapter aux besoins du milieu de la Petite enfance.

En prévision de l'application de la réforme dès le 1^{er} janvier, l'IFAPME a modifié ses conditions d'accès à la formation Accueillant.e d'enfants

(<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/accueillant-denfants>) en demandant un CESS. De plus, la formation est aussi passée de 1 an à 2 ans pour à une augmentation du niveau d'exigences.

Dans cette réforme, l'ONE demande aux maisons d'enfants de s'aligner sur les nouvelles exigences prévues pour les crèches. Ainsi, elle impose dorénavant l'obtention du baccalauréat social, de santé ou psychosocial pour devenir Directeur.trice de maison d'enfants. Cela a pour conséquence directe la non-reconnaissance de la formation

Vu les nombreuses incertitudes que cela a engendré, le Réseau IFAPME n'a pas relancé cette formation cette année, par correction vis-à-vis de son public.

Conséquences pour le secteur et les citoyens

L'ONE annonce plus de 1700 places en cours de création, mais un manque de professionnels formés pourrait se faire sentir:

L'allongement du cursus de formation IFAPME d'Accueillant.e d'enfants, de 1 à 2 ans, a pour conséquence l'absence de ces diplômés en 2020.

L'IFAPME ne pourra plus former de Directeur.trices de Maison d'enfants si rien ne change. A la lumière des chiffres évoqués ci-dessus, une demande existante n'est pas rencontrée.

La nouvelle réglementation aborde des solutions mais qui n'existent pas encore et qui ne pourront être d'application à partir du 1er janvier prochain :

La formation de Directeur.trice de crèche, obligatoire normalement pour tout directeur n'a pas encore commencé ;

La validation de compétences (VDC) permettant la mobilité dans le secteur ne sera sans doute pas en place avant 2 ans.

Des diplômés qui avaient un titre reconnu avant 2017 peuvent perdre leur droit de travailler dans la profession. Par exemple, une Accueillant.e d'enfants sans le titre a été acquis avant 2017 et non active, ne pourra probablement plus s'installer après le 31 décembre 2019 ; des dérogations seraient possibles pour certains.

Un effort de communication pour éclaircissement de la situation est nécessaire ; les personnes en cours de formation ou dont le titre pourrait être davantage valorisé, ont besoin de trouver des réponses précises à leurs questions.

« Tous les jours nous sommes confrontés à des personnes qui pensent ne plus pouvoir travailler dans le milieu de l'accueil de la Petite enfance, alors qu'elles le peuvent. Communiquer devient essentiel pour éviter que certains se démotivent ».

Jean-Francois Rasseaux, conseiller pédagogique en charge des métiers de la Petite Enfance à l'IFAPME.

Approfondir le dialogue

L'IFAPME se réjouit qu'un dialogue de concertation soit rétabli avec l'ONE depuis juin. Celui-ci a permis la mise en place de certaines solutions aux problèmes d'application de la nouvelle réglementation.

Vu son expertise pour former des responsables de milieux d'accueil collectif, l'IFAPME espère que l'ONE lui accorde de nouveau sa confiance pour l'organisation des formations de Directeur.trice. Cette formation est une solution « clé sur porte » pour faire face à la demande de professionnels à venir.

Cela implique une concertation plus poussée avec l'ONE (<https://www.one.be/>) et que le niveau d'enseignement de référence soit revu, par exemple selon les niveaux européens de certification.



Comme toujours, l'Institut restera à l'écoute de toutes recommandations pour adapter son programme et pousser sa formation vers plus d'excellence. Il est prêt à répondre à toute demande de maintien de dialogue, notamment formulée dans le communiqué de presse de l'ONE (https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Presse/Communique-de-presse-reforme-des-milieux-accueil.pdf) du 6 novembre 2019.

